

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque

AIMÉ Thierry	HARAN Gilles
BERARD Marc	HARGUINDEGUY Jérôme
BURRE-CASSOU Marie-Pierre	IRIART Jean-Pierre
CAPENDEGUY Santiago	ITHURBURUA Daniel
CASCINO Maud	LABÈGUERIE Marc
CIER Vianney	LACARRA Anita
COURCELLES Gérard	LARRALDE André
DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine	LASCUBÉ Grégoire
DULIN Geneviève	MAGIS Jean-Noël
ELGART Xavier	MAILHARIN Jean-Claude
ESPILONDU Pierre	MAUROU Hervé
ETCHEBER Peio	OÇAFRAIN Jean-Marc
ETCHEBERRY Jean-Jacques	ROLLING Eric
GASTAMBIDE Arňo	SAINT ESTEVEN Marc
GOYTY Xalbat	THICOIPÉ Xabi

Excusés Agglomération Pays Basque

AROSTEGUY Maider	MAZAIN Eric
BERTHET André	MOUESCA Colette
BETAT Sylvie	PARGADE Isabelle
CARRERE Bruno	VAQUERO Manuel
DE PAREDES Xavier	SORHUET Vincent
DELOBEL Marie-Anne	
DUHART Agnès	
DURRUTY Sylvie	
ELGOYEN-HARITCHET Valérie	
ETCHEMENDY René	
EUSTACHE Dany	
GONZALEZ Francis	
IRIBARNE Pascal	
LACASSAGNE Alain	
LASSERRE Jean-François	

Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx

DUBERT Francis	LESTANGUET Jean-Romain
DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles

Excusés Communauté de Communes du Seignanx

BELIN Eva
FICHOT Julien

Suppléants présents mandatés par des titulaires

Titulaires excusés	Suppléants désignés
CARRERE Bruno	ALZURI Emmanuel
DE PAREDES Xavier	CROUZILLE Cédric
DELOBEL Marie-Anne	HIRIBARREN Mizel
DUHART Agnès	CAPENDEGUI Marc
ELGOYEN-HARITCHET Valérie	CURRUTCHET Cédric
FICHOT Julien	MILAN Bruno
LACASSAGNE Alain	POURVAHAB Patricia
MAZAIN Eric	PREBENDE Jean-Louis
PARGADE Isabelle	JAUREGUIBERRY Gérard
VAQUERO Manuel	TELLECHEA Jean

Procurations de titulaires excusés à des titulaires

Titulaires excusés	Titulaires désignés
BELIN Eva	DUFAU Isabelle
ETCHEMENDY René	LARRALDE André
SORHUET Vincent	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine

Absents : (CAPB) ALDANA-DOUAT Eneko, BERÇAITS Christian, DARRIEUX-JUSON Olivier, ECHEVERRIA Philippe, HIRIGOYEN Roland, IHIDOY Sébastien, KAYSER Mathieu, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LASSABE Gilles.

Date d'envoi de la convocation : 5 décembre 2025
Délégués titulaires en exercice : 65 (1 siège vacant)
Membres titulaires et suppléants présents : 44
Membres votants (présents ou représentés) : 47

Président de séance : Marc BERARD, Président

Secrétaire de séance : ELGART Xavier

Le conseil syndical s'est réuni à Itxassou (Salle Sanoki) le 11 décembre 2025 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 17/12/2025

OJ n°2 - Finances : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, doit permettre aux élus et à la population d'avoir une vision pluriannuelle du budget du syndicat, de ses engagements et de ses recettes. Dans les établissements et communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter des informations sur l'effectif et les dépenses de personnel. Il doit aussi décrire les relations financières que le syndicat entretient avec ses membres (la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes du Seignanx).

Ce DOB doit permettre aux élus syndicaux de :

- Discuter de la situation financière du Syndicat, des priorités et évolutions souhaitables ;
- Fixer les bases sur lesquelles le budget sera construit et les missions du Syndicat qui pourront être mises en œuvre.

Le présent rapport expose les orientations discutées lors de précédents conseils et bureaux. Ces orientations sont susceptibles d'adaptations et de modifications jusqu'au vote du budget, qui interviendra fin janvier 2026.

L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT en 2025

L'année 2025 a été consacrée à la finalisation du SCoT, à la gestion des phases administratives post arrêt du SCoT (consultation des PPA, enquête publique) et à l'évolution du projet en vue de son approbation.

Le Conseil syndical s'est réuni à 8 reprises, dont une séance reconvoquée suite à une absence de quorum.

En plus des sujets réglementaires, les élus syndicaux ont travaillé en ateliers sur divers sujets : Retours sur les avis formulés par les Personnes Publiques Associées, conclusions de la Commission d'enquête, retour sur les avis formulés lors de l'enquête publique, arbitrage sur l'ajustement de certains éléments du projet de SCoT.

Le Bureau syndical s'est réuni 13 fois.

Cette instance a instruit 13 demandes d'ouverture à l'urbanisation ; 10 modifications de PLU (dont 6 modifications simplifiées et 4 modifications) ; 8 créations ou modifications de ZAD ; 4 avis sur des PLUi ; 2 avis pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ; 1 avis sur une MECDU ; 1 avis sur un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) ; 1 avis sur une modification simplifiée d'un PLU voisin (Oloron Sainte Marie).

Les Vice-présidents ont particulièrement été mobilisés, en plus de leur rôle dans les PLUi, sur les réponses à apporter suite à l'enquête publique. Ils ont rencontré la Commission d'enquête, lors de la remise de des conclusions suite à l'enquête publique sur le projet de SCoT.

En dehors des instances officielles, s'est tenu un atelier « Sol et occupation du sol », ainsi que 3 ateliers pour définir la Stratégie de communication du Syndicat.

L'équipe du syndicat est intervenue à plusieurs reprises pour présenter l'état d'avancement du SCoT dans diverses réunions :

- 2 rencontres avec le Président de la CAPB ;
- 2 rencontres avec le Conseil de Développement Pays Basque ;
- 1 rencontre avec le Conseil Permanent de la CAPB ;
- 1 rencontre avec le Préfet et le Sous-préfet des Pyrénées-Atlantiques ;
- 1 intervention auprès de la CDPENAF des Pyrénées-Atlantiques ;
- 1 intervention auprès du Commissariat de Massif ;
- Plusieurs rencontres techniques avec les services de la CAPB, du Seignanx et de l'Etat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

PERSPECTIVES 2026

Les Orientations Budgétaires 2026 du Syndicat s'inscrivent dans un contexte particulier, marqué par le renouvellement du Conseil syndical entre mai et juin 2026. Cette transition nécessite de concilier deux impératifs :

- Garantir la continuité des actions engagées dans le cadre de la finalisation du SCoT et des éléments de mise en œuvre ;
- Permettre à la prochaine mandature de s'approprier les enjeux et de définir ses propres priorités.

L'assemblée actuelle devraitachever son mandat fin mai 2026, avec l'installation de nouveaux élus qui seront désignés par les intercommunalités membres.

Le budget proposé pour 2026 a été conçu pour assurer la continuité des actions engagées et la gestion des affaires courantes. Avec ce budget, il s'agit de transmettre un cadre budgétaire « sain » et des perspectives claires pour faciliter la prise de fonction de la nouvelle assemblée.

Compte tenu de la conjoncture nationale et locale, ces OB anticipent une probable baisse des contributions des membres, mais permettra à la nouvelle équipe dirigeante d'avoir une marge de manœuvre confortable pour ajuster les priorités qu'elle jugera nécessaire.

Résultats prévisionnels 2025 :

- Excédent de fonctionnement : 41 500 € ;
- Excédent d'investissement : 120 000 € (dont RAR 2025 : 24 263,06 €).

• Les recettes de fonctionnement :

La participation des collectivités membres (chapitre 74) :

La participation des membres constitue la principale ressource du Syndicat. Son montant varie en fonction de la démographie et du montant des cotisations par habitant fixé chaque année par le Syndicat en fonction de ses besoins.

Pour rappel, cette contribution annuelle est passée, en 2025, de 1,50 € à 1,40 € par habitant. Cette contribution a permis, d'une part, de participer à l'effort demandé aux collectivités territoriales et, d'autre part, de permettre au Syndicat de poursuivre les dernières actions nécessaires à l'approbation du SCoT (dernières études, enquête publique...).

Au regard des charges incompressibles du Syndicat, du contexte spécifique à l'année 2026 et des contraintes budgétaires des collectivités locales, la participation des intercommunalités membres est proposée à 1,35 €/habitant (contre 1,40 € en 2025).

La contribution totale est ainsi estimée à **497 170,28 €** :

- CA Pays Basque : 455 839,87 € (12 k€ de moins qu'en 2025) ;
- CC du Seignanx : 41 330,41 € (1 k€ de moins qu'en 2025).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 17/12/2025

Historique des participations des membres

	2025			
	cotisation/ habitant	population recensée	Participation	écart n-1
CA Pays Basque	1,40	334 316	468 042,40 €	- 27 757,10 €
CC du Seignanx	1,40	30 312	42 436,80 €	- 2 309,70 €
PARTICIPATIONS DES MEMBRES		364 628	510 479,20 €	- 30 066,80 €

	2024			
	cotisation/ habitant	population recensée	Participation	écart n-1
CA Pays Basque	1,50	330 533	495 799,50 €	+ 4 852,50 €
CC du Seignanx	1,50	29 831	44 746,50 €	+ 592,50 €
PARTICIPATIONS DES MEMBRES		360 364	540 546,00 €	+ 5 445,00 €

	2023			
	cotisation/ habitant	cotisation/ habitant	cotisation/ habitant	cotisation/ habitant
CA Pays Basque	1,50	327 298	490 947,00 €	+ 5 416,50 €
CC du Seignanx	1,50	29 436	44 154,00 €	+ 916,50 €
PARTICIPATIONS DES MEMBRES		356 734	535 101,00 €	+ 6 333,00 €

Amortissement :

Les écritures d'amortissement ne concerteront que les investissements depuis les 10 dernières années. La reprise des subventions représente 480 €, identique à l'année dernière.

BILAN OB 2026 - FONCTIONNEMENT - RECETTES	
Participation des collectivités membres (chapitre 74)	497 170,28 €
Résultat 2022 reporté prévisionnel (002)	41 520,11 €
Amortissement des subventions reçues (chapitre 042)	480,00 €
Total des recettes de fonctionnement	539 170,39 €

Soit une baisse globale de 76 k€ par rapport à l'exercice 2025.

- Les dépenses de fonctionnement :

Les charges de personnels représentent le premier poste de dépenses du Syndicat.

En 2026, elles sont estimées à 339 k€ pour 5 agents. Ce chiffrage tient compte de :

- L'évolution du contrat du Chef de projet, en CDI de droit public, après 6 années de CDD ;
- L'avancement d'échelon du Responsable Administratif et Financier (fonctionnaire de catégorie C).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 17/12/2025

Fonction	Recrutement	Grade / Filière	Coût chargé annuel
Directrice <i>Temps complet</i>	CDI	Ingénierie Principale / Technique	88 k€
Chef de projet <i>Temps complet</i>	2 nd CDD de 3 ans Depuis le 01/09/2020	Ingénieur / Technique	62 k€
Chargée de mission <i>Temps complet</i>	Recrutement statutaire Depuis le 01/12/2014	Technicienne Principale de 1 ^{ère} classe/ Technique	59 k€
Responsable administratif et financier <i>Temps complet</i>	Recrutement statutaire Depuis le 06/12/2021	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe / Administrative	48 k€
Assistante technique <i>Temps complet</i>	Contrat de Projet (3 ans) Depuis le 01/04/2025	Technicienne territoriale / Technique	40 k€

Les indemnités d'élus et les cotisations qui s'y rattachent sont stables, à hauteur de 46 000 €.

La contribution à l'AUDAP représente :

- 5 000 €, correspondant à la cotisation annuelle, en fonctionnement ;
- 45 000 €, supporté en investissement.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 60 000 € incluant :

– Les dépenses de déplacements des agents (location véhicule, assurance, entretien, carburant, frais)	12 300 €
– L'organisation de 2 séminaires	10 000 €
– La location d'un copieur et prestations de services	9 500 €
– Concours divers (Fédération des SCoT, CDG64)	9 000 €
– La maintenance, sauvegarde, messagerie	5 500 €
– Le versement à des organismes de formation	5 000 €
– Les frais de bouche (buffets conseil)	3 000 €
– Journaux, insertions légales	2 000 €
– L'affranchissement et la téléphonie	1 700 €
– Les fournitures administratives	1 500 €
– Communication du syndicat (newsletter, etc...)	1 500 €
– Honoraires (expertises diverses)	500 €

En 2026, le budget ne prévoit pas de prélevement sur les recettes de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement.

BILAN OB 2025 - FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Charges de personnel (chapitre 012)	338 750,11 €
Charges à caractère général (chapitre 011)	61 500,00 €
Indemnités d'élus et cotisations (chapitre 65)	53 000,00 €
Contribution à l'Agence d'Urbanisme (chapitre 65)	5 000,00 €
Dotation aux amortissements (chapitre 042)	80 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	539 170,39 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 17/12/2025

- Les recettes d'investissement :

Les écritures d'ordre d'amortissement devraient représenter un total de recettes de 80 000 €, soit une augmentation de 14 000 €. Cela est lié aux dépenses d'investissement pour finaliser le projet de SCoT. Le résultat de la section d'investissement pour 2024 devrait être excédentaire et s'établir à 120 000 €. Son affectation définitive doit intervenir après le vote du Compte Administratif 2025.

Le FCTVA devrait s'élever à près de 16 000 €.

BILAN OB 2025 - INVESTISSEMENT - RECETTES	
Excédent d'investissement (chapitre 001)	120 000,00 €
Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)→FCTVA	15 943,24 €
Ecritures d'ordre d'amortissement (chapitre 040)	80 000,00 €
Total des recettes d'investissement	215 943,24 €

- Les dépenses d'investissement :

En 2025, il est envisagé près de 210 000 € en immobilisations incorporelles (Études et Communication). Cette somme permettra de poursuivre le travail mené avec l'AUDAP, dans le cadre de la convention 2025-2027 (pour un montant annuel de 45 000 €) ; mais également de finaliser les missions liées à la mise en page des documents du SCoT approuvé, ainsi que la mission de stratégie de communication engagée en septembre 2025.

Le delta permettra à la prochaine équipe dirigeante d'engager de nouvelles actions pour le Syndicat.

- Restes A Réaliser (RAR) 2025 :

- **LGP** (Assistance juridique) : 8 000 € ;
- **Le Sens de la Com** (Stratégie de communication) : 6 000 € ;
- **Bixoko** (Mise en forme des documents du SCoT) : 5 428,80 € ;
- **Nicolas Cuvelier** (Vidéos) : 1 500 € ;
- **Sud-Ouest 40 et 64** (annonce de l'approbation) : 1 600 € ;
- **UGAP** (Matériel informatique) : 1 734,26 €.

- Etudes :

- **AUDAP** : 45 000 €.

En 2026 et 2027, l'AUDAP accompagnera le Syndicat dans la mise en œuvre du SCoT, son suivi et son évaluation. Le détail des missions annuelles sera précisé dans le courant du 1^{er} semestre.

- Mobilier et informatique :

Une enveloppe de 8 000 € sera dédiée au renouvellement du matériel informatique et du mobilier (chapitre 21).

- Communication :

La somme envisagée pour l'année 2026 est de 40 000 €.

En 2026, le Syndicat prévoit l'impression de plusieurs exemplaires du PAS et du DOO, dès que le SCoT sera exécutoire. La société Bixoko a estimé le coût, pour 100 exemplaires, à 3 334,54 € TTC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Syndicat n'envisage pas de contracter d'emprunt.

BILAN OB 2025 - INVESTISSEMENT- DEPENSES	
Frais d'études (chapitre 20)	167 463,24 €
Communication et licences informatiques (chapitre 20)	40 000,00 €
Matériel informatique et mobilier (chapitre 21)	8 000,00 €
Amortissement (chapitre 040)	480,00 €
Total des dépenses d'investissement	215 943,24 €

Soit une baisse globale de 60 k€ par rapport à l'exercice 2025.

- La part de l'autofinancement :

En 2026, la dotation aux amortissements représenterait 80 000 € et la reprise sur subvention 480 € ; soit 79 520 € qui constituent la capacité d'auto-financement annuel de la section d'investissement.

Au vu des éléments exposés, le budget du Syndicat s'équilibrerait à :

- 539 170,39 € en fonctionnement ;
- 215 943,24 € en investissement.

Soit une baisse totale de 135 000 €, toutes sections confondues, par rapport à 2025.

Le Conseil Syndical :

➔ PREND ACTE du Débat des Orientations Budgétaires.

Le Président,
Marc BERARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 17/12/2025